



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Service Planification Aménagement Risques

Pôle Planification



Lyon, le 20 NOV. 2019

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le maire de Genas
Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
BP 206
69741 GENAS

OBJET : Avis de l'État sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Genas.

REF. : L-571E SR/EL/SG

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis avant le début de la mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Genas, dont la procédure a été lancée par arrêté municipal du 30 septembre 2019.

Après analyse, le dossier n'appelle pas d'observation de la part de mes services.

Le présent avis peut être versé au dossier de mise à disposition du public.

Le directeur

Le Directeur Départemental

Jacques BANDERIER